

## APPEL À PROJETS IMU 2017

Le 6<sup>e</sup> appel à projets (AAP 2017) du LabEx IMU a été corédigé par le Comité de pilotage et le Conseil Scientifique d'IMU. Il tient compte du bilan effectué à mi-parcours du LabEx, de la capitalisation scientifique réalisée par les projets déjà financés et des échanges au sein de la communauté depuis les ateliers des journées IMU 2015.

Cet AAP a pour objectif de mettre en œuvre les choix effectués pour la période 2016-2019 présentés lors de la Journée IMU 2016 visant à la consolidation, à l'approfondissement et à la capitalisation des travaux et recherches menés et en cours. L'AAP 2017 se caractérise donc par :

- **Une pluralité scientifique réaffirmée**
- **Une participation nécessaire des praticiens : associations, institutions publiques, entreprises, ...**, dans le montage et le suivi des projets
- **Une dimension exploratoire et expérimentale visant à renouveler les savoirs et les méthodes de recherche** par la pluralité disciplinaire

**Une réflexion spécifique sur l'expérience et les acquis méthodologiques issus de la pratique pluridisciplinaire, susceptibles de renouveler les fondements épistémologiques des disciplines, est attendue dans le rapport final du projet.**

**Il est organisé autour de 4 axes (cf. infra) plus un « axe blanc »**

Les projets déposés cibleront un axe principal, tout en précisant, s'il y a lieu, un axe secondaire.

**Le calendrier et les modalités sont détaillés en Annexe de ce document.**

### Axe 1 : Données urbaines

Recouvrant l'ensemble des problématiques urbaines (usages, pratiques et usagers ; flux, circulation et mobilité ; ...), cet axe s'appuie sur les domaines déjà investigués et capitalisés dans le cadre des recherches financées par IMU. Les travaux à mener doivent pouvoir alimenter des **plateformes**, pensées comme structuration nécessaire à la capitalisation. Cette structuration a pour objectif de rendre **compatibles, articulables et partageables**, par des chercheurs de disciplines différentes et des opérateurs, des données hétérogènes (iconographie, données numériques, enquêtes, archives, données capteurs...). Elle peut recouvrir des bases de données de toutes formes et de toutes natures, mais visant toutes à fournir les moyens d'une **valeur ajoutée**, méthodologique et en termes de résultats, permise par la pluridisciplinarité. Le développement de plateformes doit ainsi permettre une valorisation pérenne des travaux menés au sein d'IMU, assurer une capitalisation non seulement des résultats de recherche, mais également des bonnes pratiques de pluralité, des modèles d'expérimentation et de travail ayant permis de répondre aux interrogations collectives sur l'urbanisation, le changement, les mobilités, les risques...

Cf. Actes JIMU 2015 pp. 20-21.

## Axe 2 : Ambiances et esthétiques, archives et images de l'urbain

L'acronyme Urbimages, qualifiant un des fronts d'action d'IMU, se décompose comme suit : « **U**rbain, **I**conographie, **M**edia, **A**rchive, **G**éomodélisation, **E**sthétique, **S**onore ». Il vise à consolider et faire émerger des projets autour de la question des « représentations », en prenant en charge toute la polysémie du terme. Le recours aux différents supports ou vecteurs de représentations permet tout aussi bien la visualisation diachronique d'archives, la reconstitution plurisensorielle de paysages ou d'ambiances urbaines que l'aide à la décision dans les procédures de gestion des espaces urbains. IMU souhaite ainsi accompagner des projets de recherche pluridisciplinaires touchant :

- à la médiation, la production symbolique ou la narration des territoires
- aux enjeux touchant aux risques (compréhension, adaptation, mutation)
- à la pratique participative et la mise en débat autour de projets architecturaux ou de renaturation des espaces urbains

## Axe 3 : Bâtir et Habiter l'urbain

La production contemporaine de l'urbain mobilise des questionnements et des thématiques qui traitent aussi bien des matériaux de construction, du cycle de vie du bâti que des normes juridiques ou des modes d'habiter. Cet axe doit permettre à la communauté IMU de continuer à expérimenter une **recherche territorialisée** à échelle 1/1 — à l'instar des projets IMU menés dans la Plaine de l'Ain, le quartier Grandclément ou encore le périmètre UNESCO de Lyon. Il a pour objectif de rassembler des projets mettant l'accent sur l'une et/ou l'autre des problématiques suivantes :

- Recyclage, réhabilitation, rénovation, régénération urbaine
- Techniques, matériaux, circulation des modèles
- Acteurs, usages et usagers
- Modèles économiques et financiers, politiques d'aménagement
- Politiques de déplacement, pratiques de mobilité, circulation, accessibilité, flux énergétiques

## Axe 4 : Natures et environnements

Cet axe reprend dans les appels à projets précédents les axes « nature et ville », « risques urbains et environnement » et en partie « bâtir et habiter vert ». Il a pour objectif

d'encourager les recherches pluridisciplinaires autour des « **solutions ancrées dans la nature** » (« nature based solutions » ou NBS). Celles-ci sont définies comme des solutions aux problèmes sociétaux qui soient « inspirées et soutenues par la nature, qui soient efficaces, apportant simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques, et permettant d'accroître la résilience. Ces solutions conduisent à intégrer davantage d'éléments et de processus naturels diversifiés dans les villes et les paysages, par des interventions systémiques, adaptées localement et efficaces en termes de ressources » (Commission Européenne, 2015).

Voici quelques exemples de champs de recherche et d'application pluridisciplinaire dans le cadre des « solutions ancrées dans la nature » :

- *Dispositifs générant des NBS* : espaces de nature, espaces techniques fonctionnels (champs captants, systèmes d'infiltration), espaces en transition (friches, renaturation ou restauration écologique), bâti vert innovant (murs et toitures végétalisées, éco-quartiers intégrés) ; gouvernance, planification, conception et gestion des dispositifs ;

- *Biodiversité urbaine* : comme sentinelle de la santé humaine ; comme patrimoine naturel ; services et rôle dans le bien-être des habitants ; perceptions et représentations ; impacts de l'environnement urbain (pollutions sonores, lumineuses, chimiques) sur les populations urbaines et la biodiversité ;

- *Risques* : mitigation des risques par des NBS (gestion des eaux urbaines, lutte contre les inondations et organismes indésirables, réduction des îlots de chaleurs urbains), risques générés par les NBS (pathogènes associés aux systèmes de gestion des eaux urbaines, allergènes), politiques urbaines, cadres réglementaires et perceptions autour des risques liés aux NBS ; toutes formes de risques environnementaux, y compris le risque climatique.

Tous les projets pluridisciplinaires dont l'objectif est d'intégrer la mesure, la perception ou l'approche critique de solutions ancrées dans la nature sont donc éligibles dans le cadre de cet axe. Une prise de recul méthodologique et épistémologique face aux concepts de nature, de services écosystémiques et de NBS peut aussi faire l'objet de projets spécifiques ou être intégrée à la démarche de tout projet déposé.

## Axe blanc

Cet axe blanc a pour vocation de soutenir des projets ambitieux, d'une grande qualité scientifique, qui entrent dans le périmètre d'IMU mais ne se retrouvent pas dans les 4 axes précédents. Les porteurs-teuses de projets justifieront leur choix, notamment par une pluralité scientifique radicale.

## ANNEXE

### CALENDRIER :

**Lundi 6 février 2017** : lancement de l'AAP 2017

**Mardi 14 mars 9h-12h** : rencontre des porteurs de projets avec le Conseil Scientifique (facultatif, demander un rendez vous au CoPil ([imu\\_pilotage@liris.cnrs.fr](mailto:imu_pilotage@liris.cnrs.fr)) **avant le 1<sup>er</sup> mars** si vous souhaitez faire une présentation de votre projet)

**Lundi 24 avril 2017 12h** : date limite de réception des projets (à adresser à l'adresse [imu\\_pilotage@liris.cnrs.fr](mailto:imu_pilotage@liris.cnrs.fr)), la date ne sera pas repoussée

**Mardi 23 mai 2017** : retour des évaluations du Conseil Scientifique au COPIL

**Mercredi 7 juin 2017** : publication des projets sélectionnés.

### MODALITES :

Les projets déposés cibleront principalement l'un des 4 axes, tout en précisant, s'il y a lieu, un axe secondaire.

Les projets de recherche attendus doivent impliquer au moins 3 partenaires (laboratoires, équipes, praticien-ne-s) dont obligatoirement deux laboratoires d'IMU relevant d'au moins deux des grands regroupements disciplinaires considérés par IMU — SHS & Architecture d'une part et Sciences expérimentales et Sciences de l'ingénieur d'autre part —, assurant ainsi une pluralité scientifique. Dans le cas de laboratoires regroupant en leur sein des approches et des méthodologies différentes, le CS se réserve le droit de statuer sur l'éligibilité. Les partenaires académiques devront clairement expliquer comment s'articule la pluridisciplinarité et donc ajouter, pour chaque chercheur, un court CV en annexe. Des articulations nouvelles entre disciplines comme celles renforçant des synergies déjà initiées dans IMU seront particulièrement valorisées.

La présence d'un-e partenaire praticien-ne est nécessaire :

- ◆ L'apport du/des partenaire(s) praticien(s) sera développé : explicitation de la contribution au programme de travail, moyens humains, financiers, mise à disposition de données,...
- ◆ Pour qu'un-e partenaire praticien-ne soit coordinateur-trice d'un projet, il-elle devra contribuer au cofinancement du projet à hauteur de 50%.

Dans le cas de projets internationaux, le-la praticien-ne peut être remplacé-e par un-e partenaire académique étranger-ère. Un-e partenaire étranger-ère ne pourra pas porter la proposition, ne sera pas financé-e par IMU mais assurera le financement des besoins de ses équipes.

Les durées de financement par IMU des projets peuvent être de 12 ou 24 mois.

Les propositions supérieures à 12 pages hors annexes ne seront pas étudiées (½ page de plus pour la description de chaque partenaire est acceptée pour les projets de plus de 3 partenaires).

**En termes de montage financier et d'identification des moyens à mettre en œuvre :** une annexe simplifiée est proposée.

Le montant pour le financement global du projet, hors salaire, correspond à un accompagnement du personnel financé par le projet : 6k€ par an pour un post-doc– aucun accompagnement n'est prévu pour les ingénieurs et les assistants-ingénieurs.

En plus, le budget demandé peut comprendre les financements nécessaires à la recherche : équipement et fonctionnement (prestations, organisation de séminaires, acquisitions de données...). Cependant on devra alors clairement justifier ces dépenses, limitées à 20 k€.

Seuls les membres d'IMU peuvent demander ces financements. Les déposant-es veilleront en outre à ce que chaque partenaire expose les moyens qui seront mis en œuvre pour mener à bien le projet et garantir son investissement dans le projet ; ce sera aussi le cas pour les partenaires étrangers.

Pour les demandes de moyens en personnel, il est possible de solliciter au maximum le financement de 2 années de personnel à plein temps quel que soit leur niveau de qualification : post-doctorants, d'ingénieurs (IGE), assistants-ingénieurs (AI) et stagiaires (nous rappelons par ailleurs qu'il existe un appel spécifique pour les stages de M2).

Les missions attendues des différents personnels à recruter seront détaillées (recherche, gestion de projet, animation, médiation, ...)

Chaque partenaire peut solliciter ces moyens. Il sera alors demandé à ce que :

- ◆ les encadrant-es soient tous membres d'IMU ;
- ◆ les sujets de post-docs, masters ou de stages soient détaillés en annexe, ainsi que les missions et le laboratoire de rattachement des IGE et AI.
- ◆ les sujets soient associés à une discipline principale avec une co-direction ou un co-tutorat obligatoire dans une autre discipline en explicitant clairement les liens à développer entre disciplines ;
- ◆ la contribution du-de la praticien-ne soit bien explicitée.